

MAIRIE

DE



Seyne-les-Alpes

ALPES - DE - HAUTE - PROVENCE

04140

TÉL. 04 92 35 00 42

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 5 décembre 2016 à 20 heures 30

I/ Élection délégués de la nouvelle communauté d'agglomération : après un vote à bulletin secret sont élus par 12 votes pour et 3 votes blancs : Francis HERMITTE (titulaire) et Michel REY (suppléant).

II/ Demandes de subventions :

*Études projet « Refuge » dans le cadre de l'Espace Valléen : dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER massif des Alpes (POIA), la commune va déposer une demande de subvention à hauteur de 51 759,40 € pour financer l'étude naturaliste, le programmiste et l'étude hydrogéologique (3 devis sont parvenus, après examen des propositions c'est GÉONYSERGIE qui a été retenue pour un montant de 23 335 € HT) et les frais d'assistance et de déplacement de l'ENSAG de GRENOBLE pour 8 900 €, le Maire est aussi autorisé à signer la convention avec l'ENSAG. **Voté par 12 voix pour et 3 abstentions (N. ESCLAPEZ-G.CHABOT et L.PASCAL).**

* DETR 2017 : 2 projets : 1/Requalification de la Place d'Armes (25% DETR + 25% FSIL pour un montant (études et travaux phase 1) de 710 960 € HT. **Voté par 14 voix pour et 1 abstention : L.PASCAL.** 2/Matériel informatique écoles + colonne WC école élémentaire (DETR 2017+ Réserve parlementaire de M. CASTANER) pour un montant de 20.000 € (travaux +acquisitions). **Voté à l'unanimité.**

III/ Gestion des HLM Saint-Pierre :

*Signature de la convention de gestion définitive avec l'Étude VIDAL pour une durée de 3 ans. **Voté à l'unanimité.**

*Embauche d'un agent à temps non complet pour assurer l'entretien des parties communes. **Voté à l'unanimité.**

IV/ Petite Enfance :

*Validation du Contrat Enfance Jeunesse : signature du contrat d'objectifs et de financements avec la CAF de 2016 à 2020. **Voté à l'unanimité.**

* Embauche d'une apprentie en CAP Petite Enfance : signature d'un contrat d'apprentissage pour une durée de 2 ans effectué à l'École Maternelle à compter du 14/12/2016. **Voté à l'unanimité.**

V/ Comptabilité :

*Décisions modificatives :

Il s'agit, essentiellement, d'ajouter des dépenses en investissement (études refuge, acquisition broyeur) prises sur la récupération de certains crédits, sur la subvention Europe/Région pour le refuge, le basculement de certaines dépenses entre chapitres ou articles et la récupération de recettes non prévues (DM2 budget commune) ; prise d'une partie des crédits en investissement et les passer en fonctionnement pour pouvoir payer les travaux effectués en régie directe (petit matériel + main d'œuvre) puis prévoir les opérations budgétaire pour passer ces crédits en investissement (DM2 Budget remontées mécaniques) et enfin régler des dépenses supplémentaires compensées par des recettes supplémentaires (DM1 budget Jas de Malivert et cantine). **Voté à l'unanimité.**

*Tarifs Grand-Puy complémentaires : il s'agit essentiellement de créer une dénomination différente par tarif identique afin de pouvoir réaliser une étude de marché et création de tarifs pour ouverture partielle du domaine. **Voté à l'unanimité.**

*Remboursement de frais pour le déplacement de 2 étudiants de l'Université de Chambéry qui réalisent une étude d'impact pour le projet du refuge (69,00 €). **Voté à l'unanimité.**

VI/ Questions diverses :

*Transfert de propriété terrain gymnase : vente du terrain où est implanté le futur gymnase à la Communauté de communes du Pays de SEYNE pour une superficie d'environ 2500 m² au prix de 8 € le m². **Voté à l'unanimité.**

* Conventions co-taxi et correspondance inter-stations : reconduction de l'engagement de la commune auprès de l'Office de Tourisme pour participer financièrement au système co-taxi et aux navettes mises en place par la commune de SELONNET. **Voté à l'unanimité.**

*Avenant convention transports secours ambulanciers : renouvellement de la convention avec la SARL MISTRAL/ISNARD-Ambulances VAL BLANCHE/UBAYE qui fixe les tarifs des transports sanitaires (identiques à ceux de la saison précédente) à savoir : station→Maison médicale : 120 € - station→DZ (hélistation) : 120 € - station→Centre hospitalier de DIGNE : 201 € - station→Hôpital ou Polyclinique de GAP : 232 €. **Voté à l'unanimité.**

Séance levée à 23 heures 30.